

GUIDE PRATIQUE

destiné aux entreprises artisanales
souhaitant intervenir en Allemagne



SOMMAIRE

	Avant-propos	page 3
1.	Droit artisanal allemand : doit-on déclarer une activité temporaire en Allemagne ?	page 4
2.	La déclaration à la Handwerkskammer	page 5
3.	Le détachement de salariés en Allemagne	page 6
4.	Peut-on conserver sa couverture sociale en France ?	page 9
5.	A-t-on besoin de permis de travail pour intervenir en Allemagne ?	page 9
6.	Formalités douanières	page 10
6.1	L'enquête sur les échanges de biens intra-UE	page 10
6.2	La Déclaration d'Echanges de Services	page 10
7.	Fiscalité	page 11
7.1	Pour quels types de prestations est-on redevable de la TVA (Umsatzsteuer) en Allemagne ?	page 11
7.2	Déclarations de TVA par les entreprises artisanales étrangères en Allemagne	page 11
7.3	Doit-on payer l'impôt sur les revenus en Allemagne ?	page 13
7.4	Retenue de 15 % sur le chiffre d'affaires réalisé par des entreprises étrangères du BTP en Allemagne	page 13
8.	Réglementations spécifiques à certains métiers	page 14
9.	Annexes	page 14